



AVIS AU PUBLIC

PROJET DE MODERNISATION DE LA STATION D'EPURATION MAERA

Communes d'Assas, Castelnaud-Le-Lez, Castries, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Pérols, Prades-Le-Lez, Saint-Jean-de-Vedas, Vendargues, Mauguio-Carnon, Palavas-Les-Flots, Saint-Aunès et Teyran

CONCERTATION PREALABLE

Objet de la concertation :

La concertation préalable concerne le projet de modernisation de la station d'épuration MAERA.

Il s'agit d'une procédure de concertation facultative prévue par l'article L121-15-1-2 du code de l'environnement, pour les projets assujettis à une évaluation environnementale et ne donnant pas lieu à la saisine de la Commission Nationale de Débat Public.

Initiative de la concertation :

Vu la publication de la déclaration d'intention de Montpellier Méditerranée Métropole sur le projet de modernisation de la station d'épuration MAERA du 6 novembre 2017 au 6 janvier 2018, et suite à la décision préfectorale n°2018-I-072 du 24 janvier 2018 donnant suite au droit d'initiative, la Métropole organise une concertation préalable au projet.

Durée et modalités de la concertation :

Les modalités générales de la concertation sont régies par les articles L121-16 et R121-19 et suivants du Code de l'Environnement.

La concertation aura lieu pendant un mois, **du mercredi 7 mars au vendredi 6 avril 2018.**

Durant cette période, **le dossier soumis à la concertation sera mis à la disposition du public** aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat des mairies citées ci-dessus et sur le site internet de la Métropole à l'adresse montpellier3m.fr/maera.

Un registre, présent dans chaque mairie, permettra au public de consigner ses observations.

Le public peut transmettre ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Montpellier Méditerranée Métropole – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 1, place Georges Frêche – 34 267 Montpellier Cedex 2

Pendant la durée de la concertation, le public pourra également transmettre ses observations par voie électronique via la page internet montpellier3m.fr/maera.

Une réunion de présentation et d'échanges avec le public aura lieu :

Mercredi 28 mars à 15h

Salle Pelloutier – Hôtel de Métropole
50, place Zeus – 34 000 MONTPELLIER

Le bilan de la concertation préalable et les mesures jugées nécessaires pour en tirer les enseignements seront publiés dans les trois mois suivant la fin de la concertation sur le site de la Préfecture de l'Hérault (www.herault.gouv.fr) et celui de la Métropole (www.montpellier3m.fr).